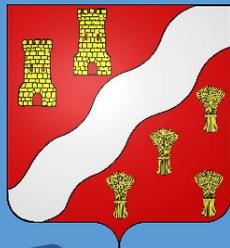




JE N'AI PAS ENCORE DE NOM

?

A vos idées



RIVIERE

Bulletin municipal n°1 – ETE 2020

L'équipe municipale et communale

Covid-19

Les infos pratiques

Le carnet

L'actualité du village

Infos jeunes et le centre de loisirs

Le rappel de nos engagements

L'embellissement et le fleurissement

CR des conseils municipaux

L'agenda

Les festivités : 13 et 14 juillet

Rivière à vélo

La C.U.A – Maison Habitat Durable

Le coupon réponse

Le journal des associations

L'EDITO



Tout d'abord, je tiens à remercier les Riviéroises et les Riviérois qui, par le vote du 15 mars 2020, nous ont clairement exprimé leur confiance et aussi un net désir de changement.

Il s'ensuit cette période inédite de confinement, pendant laquelle nous ne sommes pas restés les bras croisés. De nombreuses actions d'entraide entre Riviérois ont permis de créer des liens de solidarité, et aussi de (re)découvrir les producteurs et artisans locaux. Bravo et merci à tous ces Riviérois et à tous ces artisans fort sollicités.

Ce n'est donc que depuis le 28 mai que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions et s'est mise tout de suite au travail : réouverture de l'école, avec garderie et cantine dès le 8 juin avec la mobilisation des employé(e)s de la commune ; travail avec Wailly pour l'ouverture du centre de loisirs, création d'un site internet, fleurissement, prise de contacts avec la CUA, puis gros travail de diagnostic / d'état des lieux de la commune pour préparer le budget de 2020.

Avec moi, et pour tous les Riviérois, les adjointes et adjoints ont déjà pris en compte leurs périmètres de responsabilité et travaillent, accompagnés de conseillers volontaires, motivés et compétents. Nous formons une équipe. Nos engagements de campagne seront tenus. Je vous invite à un premier rendez-vous pour une réunion publique le 25 septembre 2020.

Ce premier journal marque déjà notre engagement de vous informer et de vous faire participer : voir le coupon réponse à la fin du journal. C'est aussi l'occasion pour les associations de s'exprimer librement.

Voici une première occasion de réaliser ensemble des économies en nous indiquant, sur le coupon réponse, si vous souhaitez recevoir ce journal en papier ou via internet.

Le maire, Gabriel Bertein



www.communederiviere.fr

L'équipe municipale



Gabriel Bertein :	Maire
Brigitte Grenier :	Adjointe chargée des finances, du budget et de l'action sociale
Loïc Oger :	Adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse, de l'enfance et du sport
Monique Delvincourt :	Adjointe chargée de la vie associative, de la culture, du patrimoine et de l'urbanisme
Alain Contart :	Adjoint chargé de l'aménagement et des travaux
Justine Carincotte :	Conseillère municipale
Olivier Andrieux :	Conseiller municipal
Audrey Guillaume :	Conseillère municipale
Jérémy Faucon :	Conseiller municipal
Apolline Guillaume :	Conseillère municipale
Vincent Ziolkowski :	Conseiller municipal
Laurence Baudoux :	Conseillère municipale
Jean-Claude Desailly :	Conseiller municipal
Christine Debal :	Conseillère municipale
Julien Kulas :	Conseiller municipal

Les permanences sur RDV

Vous souhaitez rencontrer le maire ou un adjoint sur l'un des thèmes dont il s'occupe, veuillez contacter le secrétariat de mairie au **03.21.55.58.04** ou par mail à mairie@communederiviere.fr

Le comité de rédaction

Le contenu de ce bulletin municipal (hors journal des associations) est décidé au sein d'un comité rédactionnel composé de :

- Gabriel Bertein (directeur de publication)
- Olivier Andrieux
- Monique Delvincourt
- Vincent Ziolkowski
- Brigitte Grenier
- Laurence Baudoux

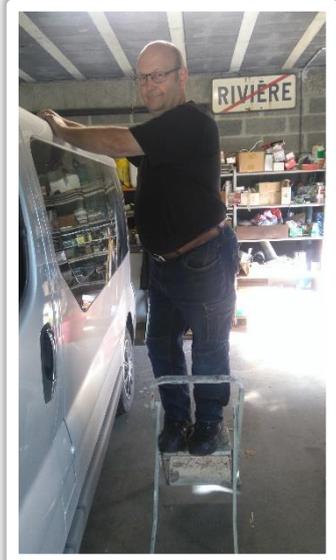
Nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs, n'hésitez pas à nous les indiquer par mail à l'adresse suivante : bulletin@communederiviere.fr

Si vous avez des idées d'article, des remarques notamment sur la lisibilité du document ou si vous pensez à des personnes à mettre à l'honneur, merci de nous les signaler par mail.

L'équipe communale



Les employé(e)s de la commune sont toutes et tous impliqué(e)s au quotidien pour le bon fonctionnement de l'agence postale, de l'école, de la garderie, de la cantine, du secrétariat de mairie, et aussi impliqué(e)s pour maintenir et améliorer les très nombreuses fonctions techniques essentielles à la commune.



Dans les prochaines éditions du journal communal, nous vous présenterons plus en détails certaines facettes des métiers et des fonctions des différents services de la commune.

Edith Capron, Dominique Berlaire, Anne-Marie Carincotte, Pascal Petit, Delphine Carincotte, Florent Hoel, Françoise Letoquart, Jean-Paul Garin, Isabelle Dauchet, Angélique Pinte, Damien Delplanque.

NB: Damien Delplanque est en apprentissage. (Pas de photo)



COVID-19

L'école

L'école a accueilli, depuis le lundi 22 juin, 113 élèves sur 121 en respectant le protocole en vigueur. Les enfants et enseignants ont été satisfaits de cette reprise qui s'est passée dans de bonnes conditions. L'accueil de la garderie s'est fait dans la salle des fêtes jusqu'à la fin d'année scolaire. La cantine était de retour à la normale pour avec les 2 services (petits et grands). Ce fut pour tous une bonne préparation pour la rentrée de septembre.

Les cérémonies – Les mariages

Les cérémonies en mairie ont repris **le 22/06/2020**.

En respectant les règles sanitaires en vigueur.

Artis

A compter de mardi 2 juin, tous les services du réseau Artis fonctionnent de nouveau normalement. La navette Ma Citadine reprend du service à partir du lundi 6 juillet !

La mairie

Retour à la normale des horaires de l'accueil du public

L'agence postale communale

Retour à la normale des horaires d'ouverture.

Les masques

Pour ceux qui n'avaient pas pu venir récupérer leurs masques, des masques sont disponibles en mairie. Merci d'appeler le secrétariat de mairie **03.21.55.58.04** pour prendre RDV.

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

La déchetterie de Rivière

Elle est rouverte aux horaires habituels.

Le port du masque est obligatoire.

Retrouvez toutes les infos sur www.snav62.fr

Les réservations de salles

Pour l'instant, aucune réservation n'est possible jusqu'au 11/07/2020. Au-delà nous attendons de nouvelles consignes sanitaires. A suivre...

Difficultés liées au covid-19

Vous rencontrez des difficultés, vous êtes isolé, contactez la mairie au **03.21.55.58.04** Nous pouvons vous aider.



Les infos pratiques



Horaires Déchetterie

Lundi, Mercredi, Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13 h30 à 19h00
Dimanche : de 9h00 à 12h30



Horaires Mairie

Lundi : 9h à 12h - 14h à 17h
Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h
Jeudi : 9h à 12h
Vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h
Samedi : 9h à 12h



Horaires Garderie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h30 à 8h50
16h45 à 18h30



Horaires Bibliothèque

Lundi 16h45 à 18h30
Jeudi 16h45 à 18h30



Cueillette solidaire

Vous avez un arbre fruitier (prunier, pommier, groseillier...) ou de la rhubarbe mais vous n'avez pas le temps d'en cueillir les fruits. Si vous acceptez que d'autres habitants du village puissent venir les cueillir, faites-le nous savoir. Nous organiserons une cueillette solidaire avec votre accord. Nous partagerons avec vous les fruits récoltés. Vous pouvez nous contacter par mail à :

operationcueillette@gmail.com



Horaires de l'agence postale communale

Lundi : 9h15 à 11h30
Mardi : 9h15 à 11h30
Mercredi : 9h00 à 12h00
Jeudi : 9h15 à 11h30
Vendredi : 9h15 à 11h30
Samedi : 9h00 à 12h00



Numéros de téléphone

Mairie : **03.21.55.58.04**
Agence postale : **03.21.55.24.08**
Garderie école : **06.11.28.71.00**
Ecole de Rivière : **03.21.55.61.08**
Gendarmerie : **03.21.55.22.17**
Dr Hennart : **09.86.19.02.04**
CUA : **03 21 21 87 00**
SMAV : **0 800 62 10 62**
Allô Artis : **0 800 730 488**
SAMU **15**
Police Secours **17**
Pompiers **18**
Urgence **112**
En cas d'urgence n° du maire : **06 12 50 16 02**



Adresse email : **mairie@communederiviere.fr**



Site web : **<https://www.communederiviere.fr>**



Page Facebook : **<https://www.facebook.com/communederiviere/>**

Le carnet

Les nouveau-nés riviérois :

Victoire LOURDEL MANTEL	née le 10/01/2020
Catalina OLIVIERI	née le 14/02/2020
Ilian DELLISTE	né le 09/03/2020
Jules DELANNOY	né le 05/06/2020
Suzanne DELANNOY	née le 05/06/2020

Ils nous ont quittés en ce début d'année :

Bernard HANIQUAUT	Le 07/02/2020
Dominique PORQUET DE LA FERONNIERE	Le 18/03/2020
Anne du GARREAU de LA MÉCHENIE	Le 09/04/2020
Liliane DITTE épouse LERICHE	Le 06/05/2020
Albert CHOQUET	Le 09/06/2020
Berthe LANTOINE épouse LEROY	Le 21/06/2020
Jeannine HURTREL épouse MORINVAL	Le 23/06/2020

Les mariages et Pacs :

PACS de Valentin Bernard et Eva Ruffin le mardi 23 juin 2020



« Toutes nos félicitations de la part de l'équipe municipale »

L'actualité du village

Le 18 juin 2020 - Cérémonie des 80 ans de l'Appel du 18 juin 1940



Au monument aux morts de Rivière, ce jeudi 18 juin, a été déposée une gerbe de fleurs par l'association des anciens combattants et notre maire. Dans les conditions restreintes liées à l'épidémie de COVID-19, seuls le maire, les adjoints et les anciens combattants étaient présents. Cette commémoration célébrait les 80 ans de l'Appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle depuis Londres.



L'Appel du 18 juin 1940 (Source Wikipédia)

L'Appel du 18 Juin est le premier discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres, sur les ondes de la BBC, le 18 juin 1940. Ce texte est un appel à tous les militaires, ingénieurs ou ouvriers français spécialistes de l'armement qui se trouvent en territoire britannique à se mettre en rapport avec lui pour continuer le combat contre l'Allemagne et où il prédit la mondialisation de la guerre.

Ce discours, très peu entendu sur le moment, a donné lieu à la publication le lendemain dans le Times, le Daily Express de la version écrite issue du Ministry of Information (MOI), reprises par quelques journaux français. Il est considéré comme le texte fondateur de la Résistance française, dont il demeure le symbole.

Les dépôts d'ordures dans la nature

Voici ce que nous pouvons encore voir sur le bord de chemins...Eh oui, c'est honteux et irrespectueux !

Ici, en sortie de Rivière, rue de Beaumetz, des dépôts sauvages...qui salissent, polluent, enlaidissent notre bien commun, la nature.

Merci de signaler en mairie si vous constatez ce délit. Envoyez-nous une photo en précisant le lieu et vos observations.



Eglise : risque de chute de pierres

L'église du village est un lieu remarquable au cœur du village. Bien que régulièrement entretenue, elle montre des signes de fatigue. Des fragments de pierres sont tombés au pied des murs du bâtiment.

Un balisage a rapidement été mis en place dès que nous avons pris connaissance de ce risque. Nous vous demandons toutefois d'être prudents aux abords de l'église St-Vaast. Veuillez éviter de garer vos véhicules trop près de ses murs. Des travaux sont prévus dans les meilleurs délais pour sécuriser l'édifice et éliminer ce risque.



Nos rues et nos trottoirs

Nous n'utilisons plus aucun produit chimique pour désherber les rues et trottoirs, en respect de la loi en vigueur. C'est une bonne chose pour notre santé et pour la nature. Celle-ci reprend sa place un peu partout : des herbes, des fleurs, ... Toutes les communes, petites ou grosses, sont confrontées au même phénomène, elles reverdissent. Certains s'en plaignent et d'autres non. Certains entretiennent le trottoir devant chez eux, et nous les en félicitons.

Quelques chiffres qui parlent... Rivière, c'est 27 km de trottoirs (plus de 13km de voiries) !

Comment réagir ? Que veut-on ? C'est un sujet qui concerne tous les Riviérois.

Les employés municipaux sont d'ores et déjà associés pour réfléchir à ce sujet. Nous proposons que des Riviérois qui le souhaiteraient, soient également associés à ce travail de groupe (l'indiquer en dernière page du bulletin).

Merci d'avance de l'intérêt porté à ce sujet d'intérêt commun.



Le petit pont du Crinchon



Il était une fois...un petit pont enjambant le ruisseau appelé Crinchon, prenant sa source à Rivière (au « carré des sources », édifice historique édifié par Vauban). Dans chaque parapet, était scellé en son milieu un grès de belle dimension. Ces 2 grès proviennent certainement d'un édifice très ancien. Serait-ce d'un château fort du village ? Peut-être de celui correspondant à la butte féodale du hameau du Fermont ?

En 2019, un accident endommagea un des parapets qui fût refait à neuf il y a quelques mois, mais sans le grès. Celui-ci vient d'être en effet découvert gisant dans le lit du Crinchon puis mis à l'abri.

Il nous semble important de garder ce vestige, trace historique du passé du village. Et pourquoi pas envisager de repositionner ce grès dans le parapet ? Ou lui trouver une autre place dans Rivière ? Qu'en pensez-vous ? Si l'histoire et le devenir de ce grès vous intéresse, voire vous passionne, merci de nous en faire part.





La remise des prix



Humeur bonne enfant à l'école, vendredi 26 juin. Monsieur le Maire et son adjoint Loïc Oger ont remis les prix de fin d'année offerts par la municipalité aux 121 élèves de l'école. Ils étaient accompagnés par Audrey Patinier de l'association des parents d'élèves « Le Carré des enfants ». Gabriel Bertein a pris le temps de passer dans chaque classe pour remettre les livres et leur souhaiter de bonnes vacances d'été.





INFO Jeunes

Lors de la réunion des jeunes du 31 janvier organisée par l'association Rivière en campagne, nous avons recueilli des idées très intéressantes afin d'améliorer notre village et de le rendre plus attractif pour les jeunes. Création d'un parc de jeux, ludothèque, piste cyclable pour accéder à la voie verte, soirée jeune... Ils ont été des participants très créatifs et nous les en remercions !

Ainsi nous aimerions savoir si, en tant que jeunes Riviérois vous seriez intéressés par des événements organisés uniquement pour vous ? Par exemple, seriez-vous tentés par une soirée film ou bénéficier du Pass'Jeune de la ville d'Arras ? N'hésitez pas à nous répondre et à nous faire partager votre avis !

Contactez-nous par mail à jeunesse@communederiviere.fr



Le centre de loisirs



Le centre de Loisirs intercommunal

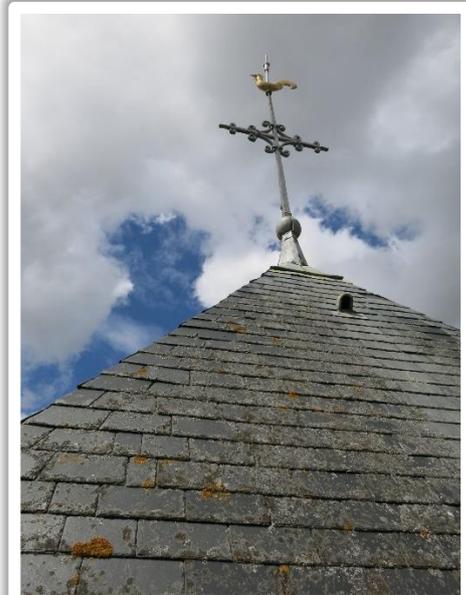
(WAILLY – RIVIÈRE – FICHEUX – RANSART -

BOIRY SAINT MARTIN ET BOIRY SAINTE RICTRUDE) est prêt à accueillir les enfants de 3 à 13 ans du lundi 6 au vendredi 25 juillet à Wailly et à Rivière et du lundi 27 juillet au vendredi 14 août à Ransart.

La commune de Rivière a mis tout en œuvre pour permettre l'accueil de vos enfants cet été. Durant le mois de juillet, les salles des fêtes et l'école seront à disposition des animateurs. Un protocole sanitaire est mis en place pendant toute la durée du centre de loisirs.

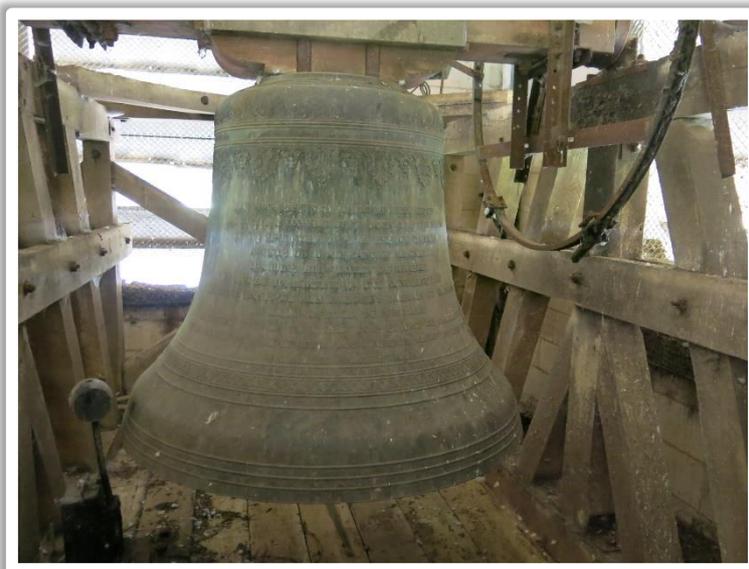
Connaissez-vous Norbertine ?

Ce jeudi 2 juillet, le maire est monté en haut du clocher de l'église avec M. Pascal Petit de la commune. M. Lampin les accompagnait.



Le maire, Gabriel Bertein a pris de nombreuses photos. Celle que nous voulions voir de plus près s'appelle Norbertine.

C'est ainsi qu'a été baptisée la cloche de notre église en 1778, par Alphonse Norbert Harduin de Grosville.



Un reportage avec photos sera diffusé prochainement dans le journal et sur le site Internet de la commune.

Vie associative et vie communale

Les associations ont récemment toutes été contactées afin qu'elles effectuent leur demande de subvention communale. Les subventions seront votées lors d'un prochain conseil municipal.

Nouveau site Internet

Le nouveau site Internet de la commune est lancé !



L'un des engagements phare de notre équipe était la mise en place d'un site web pour la commune. Un site mis à jour régulièrement et dans lequel chaque habitant pourrait retrouver de l'information utile. Pendant le confinement un tel canal d'information nous a manqué. C'est pour cela que nous avons décidé de sortir une version réduite du site le plus rapidement possible afin que vous puissiez facilement accéder à l'information en lien avec le déconfinement. Cette version allégée est lancée depuis début juillet. Ce site Internet se veut évolutif. Notre projet qui consiste à faire participer les habitants n'est pas oublié. En effet nous vous proposons de donner votre avis dans le but de sortir une véritable première version du site qui corresponde à vos attentes. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à compléter le coupon-réponse en fin de bulletin.

Venez le découvrir :

www.communederriere.fr

Le « bien vivre ensemble »

Les chardons doivent être coupés avant le 14 juillet (pour éviter que les graines ne se disséminent)

Les chemins partagés

Chemins des champs, chemins de terre sont utilisés par les agriculteurs, les promeneurs, les randonneurs...
Respect, amabilité et compréhension les uns envers les autres sont de rigueur.

La vitesse

Respecter les limitations de vitesse dans le village.

Le bruit

En respect du voisinage, évitons d'utiliser des engins bruyants le dimanche (tondeuse, débroussailluse etc...) et le soir.

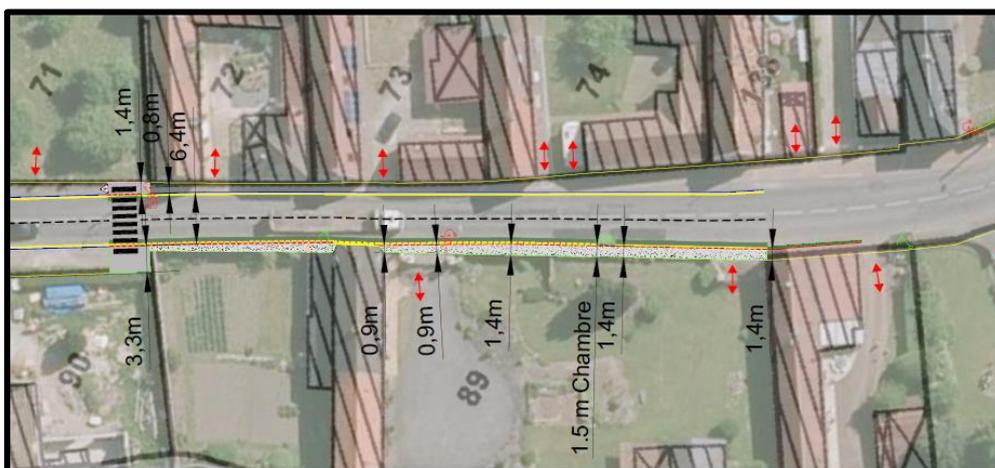
Le stationnement

Eviter le stationnement gênant pour la circulation et les piétons.

Les travaux prévus

Des travaux de création de bordures par la C.U.A. sont prévus sur une portion de la rue de Bellacordelle en septembre 2020 visant à mieux canaliser les eaux pluviales et éviter les infiltrations d'eaux au pied du pignon d'une habitation.

- Pose de 80 m de bordures et remplissage par un béton ;
- Création d'une traversée piétonne ;



Le rappel de nos engagements

VIE COMMUNALE

- Signer une charte éthique et respecter une méthode de gestion de projet : explications dans l'annexe ci-jointe.
- **Créer une commission d'éthique** : composée d'habitants volontaires, elle sera chargée de veiller au respect des engagements pris.
- Renforcer les liens avec les associations notamment par la participation d'élus aux événements associatifs.

INFORMATION, COMMUNICATION

- **Renforcer les moyens de communication entre habitants et élus** (site Internet, bulletin d'information).
- Favoriser les échanges avec les habitants : organisation, au moins une fois par an, d'une réunion publique d'information et d'échange.
- Communiquer sur le suivi des actions et mise en ligne des comptes rendus du Conseil municipal.

URBANISME, DEVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT

- **Signer le « Pacte pour la Transition »** : engagement sur 10 mesures en faveur de la transition écologique. La protection de la zone de captage du Ventaire est un enjeu majeur : elle garantit notre ressource en eau potable.
- Créer un comité d'urbanisme avec la participation d'habitants volontaires (exemple : identification des vues caractéristiques remarquables).
- Mettre en valeur les entrées du village ; Créer un verger et un jardin partagés et pédagogiques.

PATRIMOINE BATI ET NATUREL

- **Obtenir le label « Village patrimoine »**.
- Nettoyer les puits artésiens du Carré des Sources et aménager un poste d'observation.
- Mettre en place des panneaux explicatifs dans le village et valoriser le Crinchon.

VIE AU VILLAGE

- **Créer une Maison pour tous** : création en un seul lieu d'une Maison des associations + Maison des jeunes + Lieu d'expositions + Une nouvelle bibliothèque + Un estaminet (lieu de convivialité intergénérationnel).
- **Redynamiser les fêtes du village** : création d'autres animations, d'autres événements pour attirer plus de monde et redonner vie à notre ducasse.
- Maintenir des services de proximité (agence postale, cabinet médical) et aider à la création de nouveaux services.

SENIORS

- **Impliquer les retraités volontaires dans la transmission de savoirs auprès des jeunes**.
- Créer des animations type thé dansant.
- Visiter régulièrement les personnes isolées qui le souhaitent, accompagnement pour des sorties culturelles ou à des rendez-vous (CCAS, bénévoles).

EDUCATION, JEUNESSE

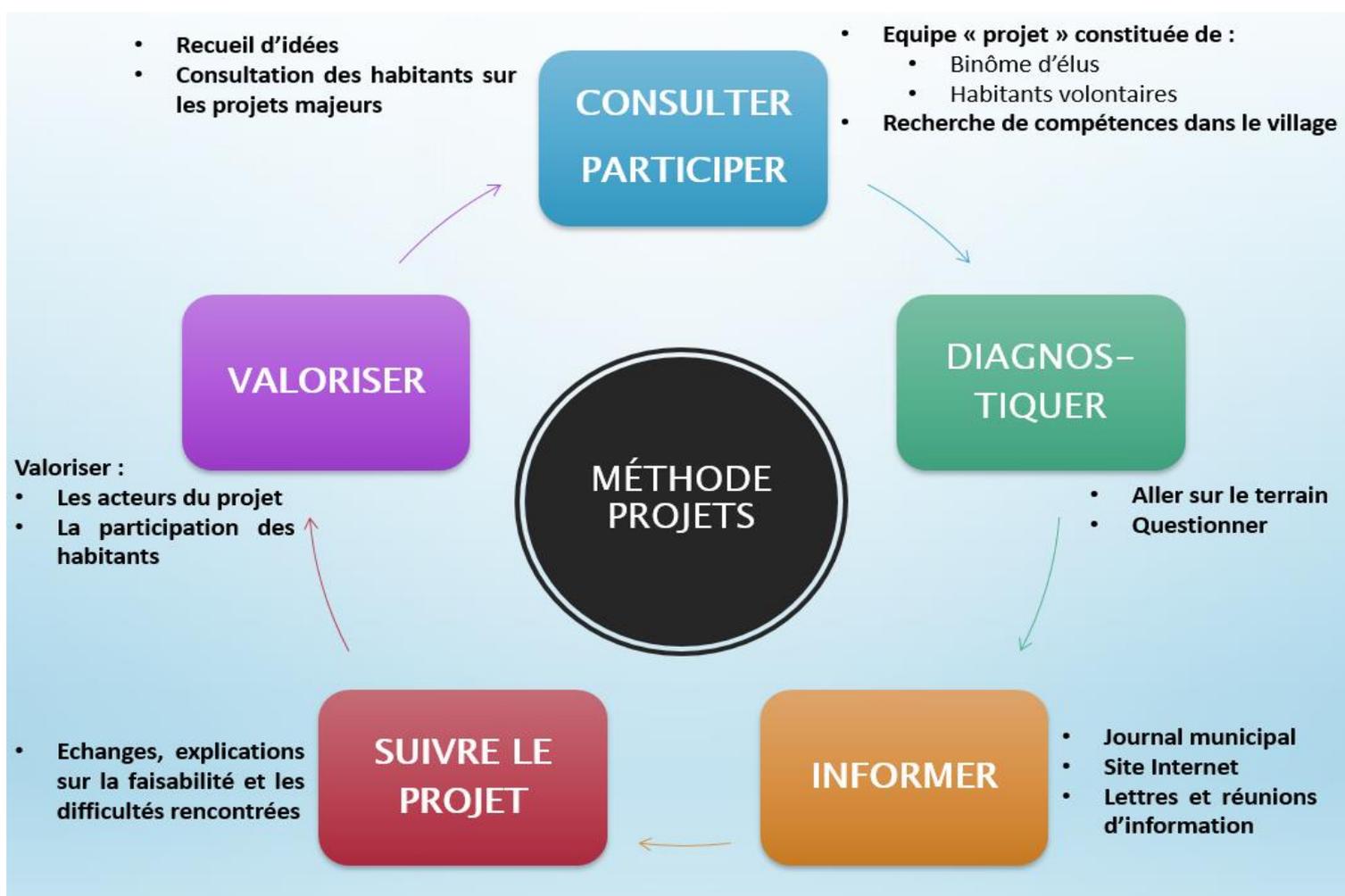
- Soutenir les projets de l'école et maintenir l'effectif des classes.

- *Garantir le maintien des deux services du midi à la cantine et améliorer la qualité des repas.*
- Créer et développer des lieux de jeux et de rencontre pour les enfants et jeunes du village.
- Organiser annuellement une réunion avec et pour les jeunes du village, afin qu'ils puissent régulièrement exprimer leurs besoins et bien sûr être entendus.

SECURITE

- Renforcer la sécurité aux abords de l'école et prendre des mesures rapides sur les solutions qui ne nécessitent pas d'investissements majeurs (ex : régimes de priorité).
- *Faire étudier et prendre en charge par les organismes concernés (CUA, Conseil Départemental) les chantiers de sécurisation nécessaires*, en priorité dans les zones les plus dangereuses.
- Poursuivre le dispositif « *Participation citoyenne : devenir acteur de sa sécurité* » en lien avec la Gendarmerie de Beaumetz-les-Loges.

La méthode de mise en œuvre des projets communaux



La charte éthique de l' élu local

Notre ambition de **créer la transparence** dans les relations entre les habitants de Rivière et le Conseil Municipal nous a décidés à mettre en place une « Charte éthique de l' élu local ». Cette charte a été votée, dans sa version complète, lors de la 1ère réunion du Conseil Municipal : **nous nous engageons à y souscrire sans conditions**. Elle a été également proposée aux élus issus de la liste minoritaire en leur laissant le choix d' y adhérer. L'adhésion à cette charte est nominative et rendue publique.

La charte est basée sur les propositions de l'association nationale **ANTICOR**, reconnue d' utilité publique, qui promeut l' éthique en politique. Preuve de notre engagement, **nous avons pris l'initiative d' aller encore plus loin** que ces recommandations en proposant d' autres règles qui viendront renforcer la transparence et la probité de notre action.

Extrait des suggestions d' ANTICOR :

- **Disponibilité des élus** : non-cumul des mandats et limitation à deux mandats
- **Prévention des conflits d' intérêts** (ex : un élu devra se retirer du vote s' il est susceptible d' être directement ou indirectement concerné par la décision du conseil)
- **Respect du rôle des élus minoritaires** (ex : participation à la commission des finances)
- **Transparence de l' action publique** (ex : rendre publique l' assiduité des conseillers municipaux aux séances plénières, mettre en ligne les comptes rendus de Conseil Municipal ainsi que le montant des indemnités perçues par les élus)
- **Lutte contre la corruption** (ex : refus des cadeaux d' entreprises)
- **Contrôle de l' action municipale** par la mise en place d' une commission d' éthique
- **Participation institutionnalisée des citoyens aux décisions locales**

Et voici quelques exemples de règles que nous nous fixerons en complément :

- **Plafonnement des indemnités** : nous nous engageons à ne percevoir qu' une partie de l' enveloppe totale dédiée à la rémunération du Maire et des adjoints. L' autre partie, représentant environ 60 000 € sur la durée du mandat, permettra le financement de projets pour le village. Ces données seront rendues publiques.
- **Confidentialité** : les élus veilleront à la confidentialité des données personnelles portées à leur connaissance dans l' exercice de leurs fonctions.
- **Consultation des habitants** lors de décisions portant sur des projets d' envergure, sur des projets dont les effets dépasseront la durée du mandat municipal, ou sur un sujet pour lequel au minimum 10% des habitants le demandent.
- **Accessibilité démocratique** : accueil respectueux des habitants assistant aux conseils municipaux et instauration d' un temps de dialogue avec le public.

Information sur les indemnités des élus

	Indemnités mensuelles brutes votées au conseil municipal du 10 juin 2020	Indemnités brutes maximales
MAIRE :	1204 €	2006 €
ADJOINTS :	616 €	770 €

L'embellissement et le fleurissement

Notre beau village mérite que nous participions à son embellissement. Nous souhaitons intensifier progressivement ses zones fleuries vers un fleurissement plus naturel privilégiant les plantes vivaces, aromatiques, pour le bien-être de tous et dans le respect de la biodiversité (nous envisageons de petites balades guidées pour la découverte de cette biodiversité).

Pour tout cela nous avons besoin de vous, nous recherchons des graines de fleurs pour des talus fleuris, des boutures de plantes aromatiques, de rocaille, de plantes mellifères, d'arbustes décoratifs.

Afin de respecter la nature et le travail des agents, nous vous rappelons que l'usage des désherbants chimiques est interdit (depuis le 1er janvier 2017.) Les agents pulvérisent un mélange à base de vinaigre blanc ou utilisent un brûleur thermique.

Si vous souhaitez participer activement au fleurissement du village, vous pouvez rejoindre les jardiniers bénévoles qui s'occupent chaque année d'entretenir un petit espace public. Nous les en remercions (vous pouvez joindre le responsable des jardiniers bénévoles, M. Georges Carpentier).



Ou nous consulter pour améliorer l'embellissement de votre rue ou devant votre maison.

Dans notre démarche, nous souhaitons obtenir le Label des Villes et Villages fleuris, un souhait que nous espérons commun aux habitants de Rivière. Dans un premier temps nous étudions les possibilités afin de récupérer l'eau de pluie (arrosage des jardinières), recouvrir d'un paillage toutes les plantations afin de limiter les arrosages,

protéger et nourrir la terre (broyage de végétaux réalisés par les agents communaux).

N'hésitez à nous rencontrer pour participer à cette réflexion et à contacter Monique Delvincourt adjointe chargée de l'embellissement de la commune.





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIVIERE
SEANCE DU MERCREDI 10 JUIN 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation : Le 05/06/2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 10 juin à 19h30, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

Etaient présents :

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Madame Monique DELVINCOURT,
- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Justine CARINCOTTE,
- Monsieur Olivier ANDRIEUX,
- Madame Audrey GUILLAUME,
- Monsieur Jérémy FAUCON,
- Madame Apolline GUILLAUME,
- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI,
- Madame Laurence BAUDOUX,
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY,
- Madame Christine DEBAL,
- Monsieur Julien KULAS

Est nommé secrétaire administratif Monsieur Florent HOEL

1. Indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire, Bertein Gabriel, donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints et l'invite à délibérer.

vu le CGCT, notamment ses articles L,2123-20 à L.2123-24 vU le CGCT, notamment son article R,2123-23.

Considérant que les articles L,2123-23 et L 2123-23-1 et le CGCT fixent le taux maximum et qu'il y a ; lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints.

Considérant que la commune de Rivière compte 1123 habitants.

ARTICLE 1 : A compter du 28 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction du Maire prévue à l'article L 2123-231 précité est fixé comme suit :- 30,96% de l'indice brut 1027

M. le Maire demande le vote des indemnités du Maire.

M. Kulas prend la parole pour demander le vote simultané des indemnités du Maire et des Adjointes car ceux-ci rentrent dans le budget global. M. Kulas présente ses calculs concernant la charge financière des indemnités, pour l'ensemble du mandat, le coût s'élève à 264 000€ contre 260 000€ sur le mandat précédent.

Il précise qu'une économie de 60 000€ avait été annoncée lors de la campagne électorale, donc les indemnités ne devaient pas dépasser les 200 000€. De plus, M. Kulas demande à M. le Maire si des indemnités seront versées aux conseillers municipaux.

Il continue en précisant que la campagne électorale de la liste « Ensemble agissons pour Rivière » présentait des projets ambitieux. Pour M. Kulas le financement de ces projets nécessite des économies et celles-ci peuvent se faire sur les indemnités du maire, adjoints et conseillers.

Il interroge M. le Maire sur le calcul des 60 000€ d'économie.

M. le Maire rappelle que le chiffre de 60 000€ est l'engagement pris pendant la campagne électorale. Ce chiffre correspond à l'écart entre l'enveloppe maximum officiellement allouée aux indemnités (366 000€) et l'ensemble des indemnités réellement utilisées, calculé sur les 6 ans du mandat.

Il n'a jamais été question, pour la liste Ensemble agissons pour Rivière », de comparer avec les indemnités du mandat précédent. M. le Maire rappelle aussi que cette notion d' « économie » va s'appliquer à de nombreux domaines autres que le sujet des indemnités. M. le Maire précise que les indemnités proposées aujourd'hui donnent un écart, non pas de

60 000€, mais de 100 000€ par rapport à l'enveloppe globale. Cet écart entre 100 000€ et 60 000€ de l'engagement de campagne, nous donne la possibilité d'allouer en cours de mandat, une indemnité à un conseiller officiellement délégué sur une action importante.

Cela sera décidé par le conseil en cours de mandat.

M. le Maire présente aussi la nouvelle façon de fonctionner qui va davantage responsabiliser et impliquer les élus qui le souhaitent.

De plus, M. le Maire rappelle que les indemnités allouées seront rendues publiques (parution dans le bulletin communal).

M. Kulas s'interroge sur l'exécution financière des projets présentés lors de la campagne électorale et sur l'impact sur le budget.

M. le Maire lui précise que le travail sur le budget doit se faire et être validé avant fin juillet. Ce sujet sera abordé par la suite. M. le Maire recentre le sujet sur l'objet de la délibération et demande de procéder au vote des indemnités du Maire.

12 pour — 1 contre — 2 abstentions

ARTICLE 2 : A compter du 28 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction des adjoints prévue à l'article L 2123-23 précité est fixé comme suit compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonctions assurées par les intéressés.

- _ 1ère adjointe : 15.84% de l'indice brut 1027
- _ 2ème adjoint : 15.84% de l'indice brut 1027
- _ 3ème adjointe : 15.84% de l'indice brut 1027
- _ 4ème adjoint : 15.84% de l'indice brut 1027

M. le Maire demande le vote des indemnités des adjoints.

12 pour — 3 contres.

2. Commission Finances

M. le Maire rappelle la loi et la réglementation concernant la création d'une commission finance. Elle sera composée de 3 élus de la majorité et d'un élu de la minorité. Sous la présidence du Maire.

M. le Maire sollicite les élus de la majorité M. Loïc Oger, Mme. Grenier, Mme. Guillaume se proposent pour intégrer de cette commission. M. le Maire sollicite également les élus de la minorité.

M. Kulas se propose pour l'intégrer également.

M. le Maire propose de valider cette commission ainsi constituée.

15 pour.

3. Taux de contributions directes

Monsieur le Maire prend la parole pour présenter les taux d'imposition pour l'année 2020, il précise qu'ils sont reconduits automatiquement si le conseil municipal ne les vote pas. Il est proposé à l'ensemble des élus de garder les taux de l'année dernière.

L'ensemble du conseil vote pour.

Libellés	Taux 2019	Taux 2020 proposés	Taux 2020 votés
Taxe Habitation	9.890/0	9.890/0	9.890/0
Taxe foncière Propriétés bâties	9,790/0		9,790/0
Taxe foncière Propriétés non bâties		38,790/0	38,790/0

Soit un produit attendu de 132 202€.

4. Site internet

M. le Maire laisse la parole à M. Ziolkowski pour la présentation du site internet. M. Ziolkowski présente un modèle de site, il aborde en premier le choix du nom de domaine.

Le groupe de travail avait arrêté sa décision sur deux noms :

- Communederiviere.fr
- Villagederiviere.fr (Potentiellement un site pour le patrimoine)

Il précise que Riviere.fr était déjà pris, donc inaccessible.

Concernant le site, M. Ziolkowski, présente les futures informations accessibles sur le site .

- Informations pratiques (compte-rendu du conseil municipal, les services publics, les associations)
- Informations dynamiques regroupant les informations d'actualités.

Il est prévu aussi d'instaurer un forum d'échanges entre les habitants et les élus.

La commune aura une messagerie avec plusieurs boites-mail.

Pour ce qui est du choix de l'hébergeur, le groupe de travail s'est penché sur 3 hébergeurs français, qui sont OVH, Gandi, LWS.

Le choix fut motivé par les performances et la sécurité assurées par l'hébergeur.

M. Ziolkowski présente les hébergeurs avec leurs avantages et défauts.

Pour OVH, l'offre répond aux besoins techniques avec un niveau de sécurité de base. Par contre, celui-ci n'offre pas d'optimisation en termes d'accès.

Pour Gandi l'offre répond également aux besoins techniques avec un module d'optimisation offert. Sur le plan de la sécurité, celui-ci est peu étoffée.

Enfin, pour LWS, l'offre correspond toujours aux besoins techniques avec un module de sécurité avancé. Le défaut de cet hébergeur est au niveau du coût final et sur la gestion du site car il n'y a pas de certificat SSL.

M. Ziolkowski termine sa présentation par l'aspect financier, en précisant que l'offre d'OVH est la meilleure en termes de rapport qualité/prix : pour deux noms de domaines avec 5 boîtes-mail, le coût s'élève, pour la première année, à 43,06€ puis à 60€ les autres années.

M. Kulas prend la parole pour interroger M. Ziolkowski sur la possibilité d'évolution du site internet en offrant plus d'option aux visiteurs.

M. Ziolkowski répond en précisant que le site internet va permettre de soulager le secrétaire M. Hoel et que le développement se fera par des membres de l'équipe municipale. De plus, l'application qui supporte le site est évolutive. Il continue en abordant le fait qu'une « rubrique « boîte à idée » peut être disponible sur le site internet. Il termine en argumentant le fait que le contrat est valable 1 an, donc l'engagement de la commune est limité dans le temps, en cas de défaillance de l'hébergeur, la commune pourra en changer.

Mme. Debal s'interroge sur l'estimation de nombre de visiteur sur le site internet.

M. Ziolkowski précise que la fréquentation ne sera pas immense et qu'il y aura un suivi des statistiques afin de planifier des évolutions si nécessaire.

L'ensemble du conseil vote pour la création du site internet par le biais de l'hébergeur OVH.

5. École

M. Le Maire commence par informer le conseil que la réouverture de l'école s'est faite de manière progressive à partir du 8 mai.

M. le Maire laisse désormais la parole à M. Loïc Oger, celui-ci- précise qu'une première réunion a eu lieu le vendredi 29 mai avec le personnel de l'école (enseignant, directeur et l'équipe municipale) afin d'élaborer le protocole sanitaire pour la réouverture de l'école, la garderie ainsi que la cantine.

Cette première réunion s'est basée sur un maximum de 50 enfants par jour, le protocole a été proposé à l'Association des Parents d'Élèves et un formulaire fut distribué afin d'estimer le nombre d'enfants susceptible de revenir à l'école.

M. Oger continue en précisant qu'une deuxième réunion, datant du 5 juin, a eu lieu afin de finaliser la rentrée. Avec le retour des formulaires, sur les 121 élèves 84 sont pour le retour avec 48 enfants pour la cantine et 28 enfants pour la garderie.

M. le Maire reprend la parole pour accentuer le fait qu'une association de tous les acteurs était indispensable, de plus les agents municipaux ont pu permettre d'identifier des éléments à résoudre pour un retour réussi.

6. Charte Éthique

M. le Maire présente la charte éthique ANTICOR qui va plus loin que la charte des élus proposé par l'Association des Maires de France, il précise que la charte ANTICOR a été travaillée en amont. Pour les élus minoritaires, le détail de la charte va être lu. L'objectif principal de cette charte

consiste à une dimension d'engagement supplémentaire.

M. le Maire commence la lecture de la charte en précisant le maintien de certaines mesures qui sont plus adaptées à de plus grosse commune.

Madame Baudoux prend la parole pour connaître les conséquences d'un refus de signer la charte par un élu.

M. le Maire précise que cette adhésion est volontaire et totalement libre, elle permet de renforcer la confiance avec les riviérois.

Mme. Debal prend la parole pour signifier à l'assemblée que cette charte est sensiblement la même que celle de l'Association des Maires de France, elle ajoute que cette charte ANTICOR est démesuré pour une commune comme RIVIERE.

M. le Maire conseille à Mme. Debal et aux élus de la minorité de bien lire cette charte pour bien identifier les engagements supplémentaires mais il rappelle que l'adhésion à la charte est volontaire et libre et qu'elle renforce la confiance avec les habitants.

Mme. Debal trouve la proposition de cette charte violente et favorise l'interprétation que le conseil municipal antérieur a fait.

M. le Maire précise que la proposition d'adhésion à cette charte n'est aucunement un acte pour décrédibiliser l'ancien conseil. Cet un engagement fort pour le mandat de 6 ans pour tous les élus signataires.

Mme. Baudoux rajoute que l'adhésion à cette charte est plus un engagement moral.

M. le Maire invite chaque élu à venir signer la charte s'il le souhaite.

Ont signé la charte éthique tout les élus excepté Mme. Debal et M. Desailly.

7. Questions diverses

M. le Maire laisse la parole à Mme. Delvincourt concernant l'embellissement du village.

Mme. Delvincourt prend la parole afin de présenter au conseil qu'après un bilan avec M. Petit, responsable des services techniques, et tenant compte de l'avancement dans la saison, la priorité est de planter des fleurs annuelles dans les bacs.

L'objectif sur le long terme est de remplacer les plantes annuelles par des plantes vivaces qui sont moins fragiles et demandent moins d'eau. De plus, Mme. Delvincourt précise qu'il y a lieu de continuer ce qui a déjà été fait.

Concernant les talus, Mme. Delvincourt présente le projet d'engrainer les talus après un fauchage total des talus en septembre/octobre. Les habitants seront sollicités afin de fournir des graines pour permettre un coût moins important de ce projet.

Mme. Delvincourt continue en affirmant qu'il y aura toujours un accompagnement des bénévoles.

Mme. Delvincourt informe le conseil que l'opération « Villages fleuris » est annulée pour cette année, mais que la commune continuera sa participation les années suivantes.

M. le Maire remercie Mme. Debal pour son travail réalisé sur le mandat précédent, Mme. Debal lui précise que celui-ci a été fait sans indemnités.

M. le Maire continue en précisant que l'action de fleurissement actuelle va se poursuivre par une réflexion sur le moyen et long terme. De plus, M. le Maire souhaite que les élus et les habitants

participent à ces projets.

Mme. Baudoux demande si la question concernant l'approvisionnement des graines par les habitants sera publiée sur le site internet.

Mme. Delvincourt lui répond par l'affirmative mais que cette question sera aussi publiée sur le bulletin communal.

M. le Maire prend la parole pour interroger le conseil sur la célébration du 13 et 14 juillet.

Mme. Delvincourt précise qu'il n'y aura pas de feu d'artifice car les rassemblements sont interdits, mais qu'un projet de pot de l'amitié sur les 4 hameaux est en cours de réflexion.

M. le Maire précise que ces projets seront susceptibles des varier avec l'évolution des consignes concernant les risques sanitaires, mais il souhaite, tout de même, faire une manifestation.

M. Contart et Mme. Delvincourt sont chargés de la célébration du 13 et 14 juillet.

M. Kulas intervient en demandant la diffusion des coordonnées de l'ensemble du conseil, aucun élu n'est contre la diffusion.

M. le Maire informe le conseil qu'il aura une visio-conférence, d'ici la fin de semaine, avec la Communauté Urbaine sur la problématique des centres de loisirs. M. Oger, adjoint à la jeunesse, est convié à cette réunion.

M. le Maire continue en proposant deux futures dates pour les réunions du conseil municipal : le jeudi 2 juillet et le mardi 28 juillet. Cette dernière sera consacrée au vote du budget.

Mme. Debal s'interroge sur la date de constitution des commissions, M. le Maire lui précise que le sujet des commissions sera traité lors de la prochaine réunion. Mme. Baudoux souhaite que les commissions prennent forme assez rapidement. M. Desailly s'interroge sur la faisabilité d'un budget sans commission travaux.

M. le Maire précise qu'il y aura à la fois du travail réalisé par des groupes de travail et qu'il y aura aussi des commissions.

Mme. Baudoux souhaite la diffusion de la liste des commissions à créer, à valider en conseil municipal.

M. le Maire est d'accord et encourage les élus à lui déclarer les sujets sur lesquels ils souhaitent s'engager réellement. M. Le Maire déclare ne pas vouloir des commissions qui soient des « coquilles vides ».

Mme. Debal déclare souhaiter faire partie de la commission travaux.

M. Ziolkowski rappelle notre engagement à solliciter la participation du public présent pendant à la réunion du conseil comme ce jour. M. le Maire confirme que cet engagement va être bien respecté. Le public va être de suite invité à donner son avis mais après que la séance du conseil soit levée.

Les sujets à l'ordre du jour ont été abordés.

Les débats sont clos.

La séance est levée à 20h54.

L'agenda

DATES	EVENEMENTS
SAMEDI 4 JUILLET	Début des vacances scolaires
DU 6 JUILLET AU 31 JUILLET	Centre de loisirs à Rivière
LUNDI 13 JUILLET	Festivités du 13 juillet au soir (voir page suivante)
MARDI 14 JUILLET APRES-MIDI	Festivités du 14 juillet (voir page suivante)
MARDI 1^{er} SEPTEMBRE	C'est la rentrée des classes
SAMEDI 19 et DIMANCHE 20 SEPTEMBRE	Journées du patrimoine
VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020 à 19H	Réunion publique de la municipalité à la salle polyvalente

Les journées du patrimoine – samedi 19 et dimanche 20 septembre

Pour les journées du patrimoine, l'association Abcd'Air et la commune vous invitent aux expositions sur l'art textile « du profane et du sacré », dans l'église Saint Vaast. Pour cette occasion le presbytère ouvrira ses portes au public.

Nous vous informerons plus en détail prochainement.



Les festivités du 14 juillet



Avis à la population !

Riviéroises, Riviérois



Prenez vos masques
+
Respect des gestes barrières

A cette heure, la situation du pays nous soumet toujours aux obligations sanitaires. Ainsi, en raison de l'obligation de distanciation physique et de la limitation du nombre de personnes en un même lieu, la commune ne peut envisager de rassembler ses habitants pour un feu d'artifice.

Cependant, cela ne doit pas nous empêcher de nous rencontrer pour célébrer notre fête nationale dans la joie.

LE 13 JUILLET

Nous vous proposons pour **le lundi 13 juillet vers 21h** de venir partager un pot de l'amitié (*) dans quatre lieux différents (place de Bretencourt, place de Bellacourt, pelouse de la salle des fêtes, et près du cimetière militaire pour le Fermont et le Ventaire). La nuit tombée s'éclairera avec lanternes et lampions. Vous pourrez écrire un vœu sur votre lampion. Afin d'éclairer votre retour, les familles repartiront avec leur lampion et des drapeaux



La rue du Fermont sera fermée à la circulation le 13 juillet de 20h à minuit entre le cimetière anglais et le croisement au petit pont (vers Le Ventaire).

LE 14 JUILLET

Nous vous invitons **le mardi 14 juillet à la cérémonie commémorative à 16h à la mairie** suivie d'un dépôt de gerbe au monument, puis d'un vin d'honneur (*) de 16h30 à 17h30 sur la pelouse devant la salle des fêtes.

Et pour continuer cette belle journée, un rendez-vous est donné à **18h au terrain de foot** pour assister ou **participer** à un match humoristique et déguisé organisé par l'US de Rivière. Les règles « spéciales Covid » seront adaptées aux exigences sanitaires.



Vous êtes invité(e)s à venir déguisé(e)s et « masqué(e)s ». D'autres activités seront proposées sur différents stands : jeux anciens et concours de boule. **Une buvette (*) et un barbecue seront organisés par l'US Rivière** (participation demandée).

N'hésitez pas à nous rejoindre pour nous aider à organiser cet événement en contactant Monique au 06 08 23 26 67 ou Alain au 07 80 03 41 91.

L'accès au terrain se fera à pied (le chemin menant aux installations sera interdit à la circulation)

L'ensemble de ces manifestations sera soumis aux règles sanitaires en vigueur.

→ **Sous réserve de l'acceptation préfectorale et si la météo le permet**

(*) L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Si la distance d'1m entre deux personnes n'est pas respectée, le port du masque est obligatoire. Sur place, gel hydroalcoolique à disposition.

Rivière à vélo....

Avec les beaux jours de cette période estivale, ressortez votre vélo pour les déplacements utiles ou de loisirs dans le village. C'est très agréable et c'est bon pour la santé.

A Rivière, sur le parking de la mairie, un parking vélo est à votre disposition, vous pouvez y attacher votre vélo pour vous rendre à la mairie, à l'école, à la salle du bas, à la poste, à l'église...

Le programme Coup de Pouce Vélo lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, peut vous aider à remettre en état votre vélo. Pour cela, une aide de 50 euros peut vous être octroyée chez un réparateur agréé.

Retrouvez toutes les informations : <https://www.coupdepoucevelo.fr>



La prime est appliquée sur le total facturé par le réparateur et ne peut dépasser 50 euros, elle ne peut être demandée qu'une seule fois par vélo.

Vous devez pour bénéficier de cette prime :

- Contacter par téléphone ou par mail le réparateur référencé de votre choix pour prendre rendez-vous
- Vous rendre chez votre réparateur référencé avec votre vélo
- Apporter un justificatif d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire ou titre de séjour)
- Préciser au moment de votre inscription votre Nom, Prénom, Date et lieu de naissance, code postal de résidence et numéro de téléphone portable.
- Vous munir de votre téléphone portable car un code SMS vous sera envoyé

Subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique avec la C.U.A.

Vous êtes habitant de la Communauté urbaine d'Arras et vous souhaitez acheter un vélo à assistance électrique ?

La C.U.A. participe à l'achat de votre vélo chez un commerçant du territoire, à hauteur de 30 % du montant TTC plafonné à 300 €.

<http://www.cu-arras.fr/a-votre-service/mobilite/>

Avec Artis, vous pouvez louer un vélo à assistance électrique sur une longue durée, voici les tarifs :

>> **ABONNES BUS ARTIS**

3 mois..... 39€

9 mois 95€

12 mois99€

>> **NON ABONNES BUS ARTIS**

3 mois 50€

9 mois 115€

12 mois 125 €

<https://www.bus-artis.fr>

Cap ou pas cap ?

10 gestes proposés par l'émission pour la Terre :

Geste n°7 : Laissez votre voiture au garage pour les trajets de moins de 3 KM

Lors de l'émission, 85% des téléspectateurs se sont engagés sur ce geste

La C.U.A – Maison Habitat Durable

Toutes les aides pour rénover énergétiquement mon logement

Pour rénover son logement, améliorer son confort énergétique et réduire ses factures de chauffage, de nombreuses aides financières et subventions existent et peuvent vous permettre de financer une très large partie de vos travaux.

Perdus dans les démarches ? La Maison de l'Habitat Durable de la Communauté Urbaine d'Arras est à votre disposition pour échanger sur la pertinence de votre projet, vous conseiller sur les travaux les plus adaptés, vous informer sur les aides financières et subventions et vous aider dans vos démarches administratives.

Et pour adapter mon logement !

Aujourd'hui, la grande majorité des Français souhaite rester chez eux et y vieillir. Or, seulement 6% des logements sont adaptés et on estime que 2 millions d'habitations nécessiteraient des travaux pour faciliter le quotidien. Des besoins qui iront en grandissant quand on sait que les plus de 65 ans représenteront 27 % de la population française en 2030.

Equiper son logement, réaménager sa salle de bain, équiper ses escaliers d'une rampe ou d'un monte-personne sont des mesures qui peuvent vous aider à rester chez vous, en bonne santé et en toute sécurité. Le maintien à domicile est en effet une solution moins coûteuse qu'un déménagement en établissement spécialisé et généralement plus adaptée à la personne !

Financièrement et techniquement, la Communauté Urbaine d'Arras peut accompagner les personnes à mobilité réduite (âgées ou handicapées) qui souhaitent se maintenir dans leur logement en réalisant des travaux de maintien à domicile. Avec la Maison de l'Habitat Durable, nous sommes là pour étudier votre projet, vous conseiller techniquement et vous indiquer toutes les aides et subventions financières que vous pouvez obtenir pour que ces travaux vous coûtent le moins possible.

Pour un projet d'amélioration énergétique ou de maintien à domicile, nos services sont joignables par téléphone **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 au 0800 62 62 62** (numéro gratuit) et nous pourrons vous accueillir – sur rendez-vous – dans nos locaux à la Communauté Urbaine d'Arras.

Vous pouvez aussi nous contacter par courriel à l'adresse suivante : habitat@cu-arras.org



Le coupon-réponse / recto



Mes coordonnées :

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TEL : _____

ADRESSE MAIL : _____

Ces informations personnelles sont collectées afin de pouvoir vous recontacter par la suite. Notre mission de service public nous autorise à traiter ces données. Le maire, M. Bertein est le responsable du traitement de ces données. Elles seront conservées pour la durée du mandat.

Je souhaite recevoir le bulletin municipal sous forme numérique par mail (PDF) et ne plus recevoir le journal municipal en version papier

J'accepte d'être informé par mail sur des actualités de la commune

Je souhaite m'impliquer dans un ou plusieurs projets. Lesquels ? (voir le rappel de nos engagements p13 et 14).

Quelques exemples de projets en cours de démarrage :

- Nouveaux site web
- Fleurissement du village
- Cueillette solidaire
- Entretien de trottoirs
- Maison « pour tous »

CHOIX ou PROPOSITION DE TITRE pour ce bulletin municipal :

- L'eau vive
- Le Riviérois
- La gazette du Crinchon
- Rivière infos
- 4 saisons

Votre proposition de titre : _____

MES DEMANDES :

demande de travaux ou de réparation sur l'espace public, signalement d'un éclairage public en panne etc. :

MES SUGGESTIONS :

Le coupon-réponse / verso



MON AVIS SUR CE BULLETIN MUNICIPAL

Le format A4 de ce bulletin me convient-il ?

- OUI
 NON

Est-ce que l'apparence, la mise en forme de ce journal me plaît ?

- OUI
 NON

Est-ce que ce journal est clair, est-ce que j'ai envie de le lire ?

- OUI
 NON

Est-ce que les informations fournies me semblent claires ?

- OUI
 NON

Quelles autres informations aimerais-je avoir que je n'ai pas trouvées dans ce numéro ?

Mes idées, propositions pour le bulletin municipal :

A DEPOSER COMPLETE DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE

Le journal des associations et des bénévoles

Le contenu du journal des associations est indépendant du bulletin municipal. Les associations qui ont des informations à diffuser nous envoient leurs articles et nous les imprimons. Chaque association a la responsabilité de l'article et des photos publiés.



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

Après une longue période de confinement, la permanence du Secours Catholique de RIVIERE peut de nouveau vous accueillir le jeudi après-midi à partir de 14h, mais uniquement sur rendez-vous. Si vous êtes dans le besoin, pensez à contacter Annie ou Françoise: tel Annie:0617780900; tel Françoise:0675323998. Redémarrage possible le 09/07/2020

Notre association fête sa première année

Nous lui souhaitons encore nombreuses années pour atteindre ses objectifs

Les objectifs de l'association Abcd'Air de Rivière

Valoriser le village, le faire découvrir, développer le bien vivre ensemble et permettre l'émergence de nouveaux services...

Développer la connaissance de l'histoire et du patrimoine de notre village

Obtenir le Label Village Patrimoine et l'inscription du carré des sources et de la motte féodale

Expositions et concerts :

Organiser régulièrement des expositions, des événements et des concerts pour le plaisir de tous !

Proposer des ateliers :

- artistiques, créatifs, de découverte, d'initiation pour petits et grands

Collaborer avec l'école primaire en proposant des activités pédagogiques

Recueillir et partager la mémoire de nos aînés (afin de concevoir des expositions sur les métiers, les commerces, l'histoire de Rivière)

Favoriser l'écologie et participer au développement du bio dans le village

Si vous êtes intéressés par notre association, si vous souhaitez l'enrichir de vos idées et contribuer au rayonnement de notre village !

Rejoignez-nous !

En raison de la crise sanitaire qui nous a tous touchés, les événements prévus par l'association de mai et juin sont reportés à l'année prochaine. Nos projets reprendront au mois de septembre.

Ils paraîtront dans le prochain journal des associations

Vous pouvez nous contacter :

Tél : 0608232667

Abcd.Air@orange.fr ou rendez-vous sur notre page Facebook Abcd'Air de Rivière ou encore venez visiter notre site <http://abcdair-riviere.fr>, régulièrement enrichi par Pierre Lampin.



« L'AEPGE, par la diversité de ses activités réparties sur 80 cours par semaine, sauf les vacances scolaires, offre aux adhérents , la possibilité de pratiquer un exercice physique adapté à son âge, associé à la convivialité pour le bien être du corps et de l'esprit. »

JM POUDROUX President

A RIVIERE, les activités proposées sont la gymnastique d'entretien pour adultes et le yoga Ces activités se déroulent dans la salle polyvalente de la mairie

*Les cours de gymnastique ont lieu le mardi de 18h15 à 19h15.
Les cours de yoga ont lieu le jeudi de 18h30 à 20h*

Pour obtenir de plus amples renseignements vous pouvez contacter les responsables de cours :

*Pour la gymnastique : Mme Francine GONTIER 06 51 06 90 91
pygo62@gmail.com*

Pour le yoga : Mme Agnès HERVET 06 51 40 37 78

hervetda@gmail.com

Suite au covid 19 cette année les cours reprendront début octobre.

Les inscriptions se font lors de votre premier cours.

Venez nombreuses

Les Anciens combattants

A l'occasion du 80ème anniversaire de l'appel du 18 juin 1940, le discours du Général de Gaulle depuis Londres est un acte fondateur de la résistance et un mythe d'abord créé par son auteur.

Compte tenu des prescriptions du gouvernement concernant les rassemblements et événements publiés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, c'est en comité restreint que nous nous sommes rendus au monument aux morts accompagnés de nos drapeaux, de M le Maire et de ses adjoints comme l'avait prescrit M le Préfet, la cérémonie n'était pas ouverte au public.

Les mêmes consignes furent respectées devant la stèle en souvenir des déportés du train de Loos et le 8 mai date de la libération.

A ces trois cérémonies des gerbes de fleurs furent déposées et une minute de recueillement fut observée.





Année 2020 très particulière pour l'APE Le Carré des Enfants, comme pour bon nombre d'autres associations.

Nous avons toutefois clôturé l'année 2019, par un superbe marché de Noël organisé le 20 décembre en fin d'après-midi dans la grande salle accompagné d'une opération de retraits des jacinthes et chocolats que les parents de l'école avaient pu commander quelques semaines au préalable.



Le 4 mars 2020 s'est tenu le défilé carnavalesque dans les rues de Rivière comme il est désormais de coutume et s'en est suivi un goûter festif dans la petite salle accompagné de musiques, crêpes, cotillons et bonne ambiance.



L'événement qui aurait dû suivre les deux précédents cette année, c'était bien entendu notre traditionnelle et attendue bourse aux jouets. La subtilité cette année c'est que nous avons coupé l'événement en deux à savoir la 8ème bourse aux jouets dans la grande salle mais aussi le 1er marché aux puces en extérieur ! Inutile de vous dire que les sms, mms ont été de bon train entre les membres qui avaient prévu d'organiser l'événement surtout à la vue du magnifique temps qu'il a fait le 5 avril dernier !

Ce n'est bien sûr que partie remise pour l'année prochaine ou comme à l'accoutumée il faudra être rapide pour obtenir une place de vendeur.

Nous avons cependant mis le temps « confinement » à profit pour mener à bien une opération dessins. Nous avons ainsi récupéré par voie numérique de nombreux dessins d'enfants dont les parents sont membres de l'APE et avons fait parvenir ces derniers auprès de l'EHPAD de Croisilles et des Bonnettes à Arras. Bien sûr, nous avons également et avant tout pensé à notre béguinage préféré mais il semblait très complexe en confinement de réussir cette opération sans déroger aux mesures barrières.



Enfin, c'est une année qui se termine sans chorale, sans fête des écoles, sentiment un peu bizarre pour tous les membres et aussi pour certains parents ou pour les élèves du CM2, mais on fera donc doublement la fête en 2021 pour rattraper tout cela ! En attendant, l'APE a offert à chaque enfant un cahier de devoirs de vacances en espérant bien que ce cadeau plaira à tout le monde :)

Il nous reste enfin à vous souhaiter à toutes et à tous, d'excellentes vacances, profitez bien, évadez-vous autant que vous pouvez et nous vous donnons rendez-vous à la rentrée prochaine et n'hésitez pas à rejoindre l'équipe APE

N'oubliez pas que vous pouvez suivre notre actualité sur Facebook et nous contacter par mail à : apelecarrédesenfants@gmail.com



LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE

Au cours du 1er semestre 2020, la bibliothèque a repris en début d'année son fonctionnement normal hebdomadaire avec en plus au programme une «**Animation Contes**» qui, avec l'accord du personnel enseignant, a permis aux enfants des classes maternelles, CP et CE1, de faire connaissance avec « Compère Brocard », « La moitié de Poulet », « le Petit Lapin », et de découvrir l'Espace Enfants avec ses nombreux livres attrayants. L'opération a eu beaucoup de succès auprès du jeune public qui s'est empressé d'en parler aux parents. C'était le but !

Pendant la période de confinement, l'organisation d'une livraison à domicile a été bien accueillie et a porté ses fruits. Plusieurs personnes ont adhéré à cette initiative et certaines sont devenues de fidèles lectrices. Cette offre a cessé dès la réouverture autorisée des bibliothèques avec l'application des règles sanitaires exigées.

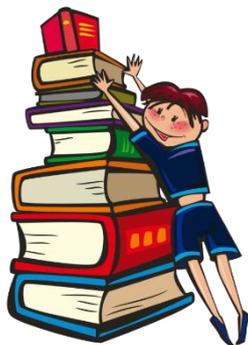
Nous remercions les personnes qui nous apportent des livres. Cependant, gardez les très anciens ! Par contre les plus récents sont les bienvenus !

Ne cherchez plus où se trouve la bibliothèque !! C'est au 1er étage de la mairie ... depuis quelques années !

Nous rappelons que **les permanences sont assurées jusqu'au 09 Juillet et reprendront le 03 septembre** dans les conditions habituelles : **les Lundi et Jeudi de 16h45 à 18h30** (hors vacances scolaires). Notez qu'avant une période de congés scolaires, le nombre de livres empruntés est augmenté. La livraison des livres à domicile reste possible sur demande uniquement pour les personnes à mobilité réduite. Contacter le 0321556170 .

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS. PROFITEZ DES BELLES JOURNEES D'ETE ET DELECTEZ -VOUS DU PLAISIR DE LIRE...

Georges, Jocelyne, Marie-Thérèse, Michèle C , Michèle G, Nicole Ga, Nicole Gr, Pascale, Sylvie D, Sylvie R, Valérie.





L'animation « Contes ».



LA BOULE RIVIEROISE

Profitant de la présence de Nando de Colo dans son village natal, le Président et son bureau ont tenu à le remercier de vive voix pour son intervention et son aide financière dans la rénovation de notre terrain de pétanque. Merci à Nando et aux employés de la commune ! Nous savons que le basketteur de niveau mondial aime aussi la pétanque et serions heureux qu'il vienne disputer une partie avec nous. Après ce pénible confinement, la boule riviéroise a repris, bien sûr en respectant les gestes sanitaires, **chaque mardi et vendredi de 16h00 à 18h30** (horaires d'été) près du stade de football. De nouveaux adhérents nous ont rejoints, alors n'hésitez pas, vous serez accueillis chaleureusement.



Pour tout renseignement, téléphoner au 0391191383 ou 0321556170.

BUDO RIVIEROIS

Besoin d'exercice ? Envie d'apprivoiser et de redécouvrir votre corps ?
Rejoignez-nous, le *lundi de 19 à 20 h à la salle polyvalente de
Rivière*, à l'atelier *BIEN-ÊTRE ET VITALITE* animé par Guy
JARDEZ.

« UN ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN »

Oui, nous sommes un esprit qui habite un corps. Celui-ci est un outil, un instrument qui permet à l'esprit de s'exprimer physiquement. Ce n'est pas le corps qui dicte sa loi mais l'esprit qui l'habite. Encore faut-il, comme toute habitation, que celle-ci soit entretenue.

Il faut refaire les toitures, vérifier les portes et fenêtres. Pour notre corps c'est la même chose. Il faut qu'il garde ou acquiert la tonicité, la vitalité, la souplesse nécessaires à l'activité physique à laquelle nous le soumettons. C'est le but de la première partie de la séance qui mobilise le corps des pieds à la tête (échauffements, étirements, exercices de souplesse à l'aide d'un bâton). Cette gymnastique du corps est accessible à tous.

Pour apprivoiser et entretenir son corps, il faut aussi le connaître. Bien souvent nous le maltraitons, nous ne savons pas l'écouter.

Découvrir ou redécouvrir son corps est l'objet de la seconde partie de la séance. Une partie plus calme, plus intimiste où l'on cherche à capter la notion d'énergie vitale. Ceci par la pratique de mouvements de santé, d'automassages et du Qi Gong. Ces mouvements sont propices à la détente et au bien-être.



La finalité de la séance ? Réaliser *l'harmonie entre le corps, l'esprit et la respiration.*

N'hésitez pas à nous rejoindre. Un essai ne vous engage à rien.

Contacts : Guy JARDEZ au 06 32 90 52 79 (animateur)

Glapa Philippe au 06 07 42 69 94 (président de l'association)

Les cours reprendront le LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

maisons paysannes pas-de-calais

L'association Maisons Paysannes du Pas-de-Calais est la délégation départementale de l'association nationale Maisons Paysannes de France (reconnue d'utilité publique) qui compte 8000 adhérents sur toute la France.



Son but est de sauvegarder les maisons paysannes et leurs annexes en favorisant leur restauration selon les traditions constructives du Pas-de-Calais.

Maisons Paysannes du Pas-de-Calais cherche à protéger le cadre naturel et humain des maisons paysannes et de leurs agglomérations.

Maisons Paysannes de France promeut également une architecture contemporaine de qualité en harmonie avec les sites. A ce titre, elle organise tous les ans un concours national récompensant les meilleures réalisations de restauration et de construction (prix René Fontaine)



Maisons Paysannes de France a réalisé avec le CEREMA des études soutenues par le Ministère de l'Ecologie permettant de comprendre et d'améliorer le comportement thermique des maisons anciennes (études ATHEBA, BATAN, HYGROBA). Elles ont abouti à des préconisations de mise en œuvre et d'emploi de matériaux à destination des professionnels en matière d'isolation.



Maisons Paysannes du Pas-de-Calais forme les artisans désirant retrouver les techniques adaptées aux constructions anciennes. Par ailleurs, des stages sont régulièrement organisés pour initier le public aux gestes et matériaux constructifs compatibles avec le bâti ancien (torchis, enduit pailleté, joints à la chaux, maçonnerie de silex...)

Les délégués de Maisons Paysannes du Pas-de-Calais se déplacent toute l'année pour assurer des visites-conseils. Elles sont l'occasion pour nos adhérents de bénéficier de conseils personnalisés.

54 rue de Grosville 62173 Rivière 09.64.19.53.99
pas-de-calais@maisons-paysannes.org

PAROISSE NOTRE DAME DE L'ESPERANCE EN ARTOIS

RIVIERE

ÉGLISE SAINT VAAST

JUILLET 2020

Dimanche 12 juillet	10 h 30	Messe et baptêmes
Dimanche 19 juillet	10 h 30	Célébration de la Parole
Dimanche 26 juillet	10 h 30	Messe

AOUT 2020

Dimanche 2 août	10 h 30	Messe et baptêmes
Dimanche 9 août	10 h 30	Célébration de la Parole
Dimanche 16 août	10 h 30	Célébration de la Parole
Dimanche 23 août	10 h 30	Messe et baptêmes
Dimanche 30 août	10 h 30	Messe et baptêmes

SEPTEMBRE 2020

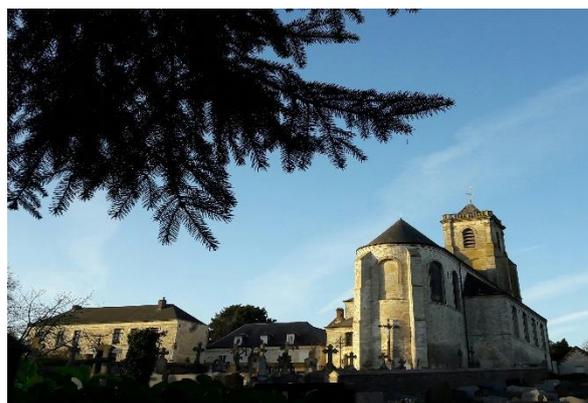
Dimanche 6 septembre	10 h 30	Messe de rentrée caté : accueil des familles
Dimanche 13 septembre	10 h 30	Célébration de la Parole
Dimanche 20 septembre	10 h 30	Messe
Dimanche 27 septembre	10 h 30	Messe et baptêmes

OCTOBRE 2020

Dimanche 4 octobre	10 h 30	Messe et baptêmes
Dimanche 11 octobre	10 h 30	Messe des familles
Dimanche 18 octobre	10 h 30	Célébration de la Parole
Dimanche 25 octobre	10 h 30	Messe

NOVEMBRE 2020

Dimanche 1er novembre	10 h 30	Célébration de la Parole tous clochers
Dimanche 8 novembre	10 h 30	Messe
Dimanche 15 novembre	10 h 30	1ère Communion et messe Secours Catholique
Dimanche 22 novembre	10 h 30	Célébration de la Parole
Dimanche 29 novembre	Avent 10 h 30	Messe



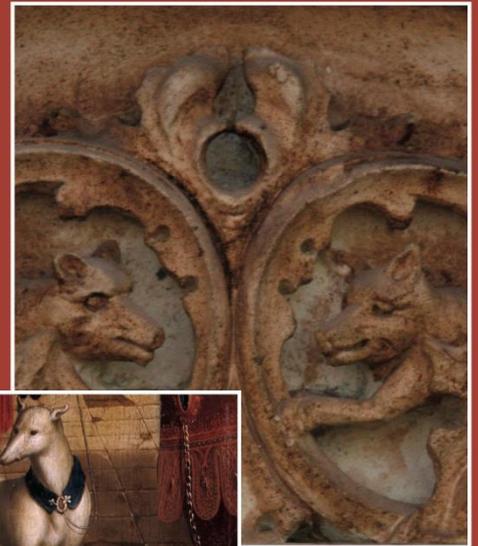
Le bestiaire dans les églises

Concours-photo

Ouvrez les yeux et débusquez les animaux peuplant nos églises !

De nombreux prix à gagner !

Les 30 photos gagnantes seront dans l'exposition itinérante !



Envoyez, du **1^{er} mai au 15 août 2020**, vos photographies à l'association Églises Ouvertes Nord de France : concours-photos@eglisesouvertes.fr

Retrouvez le règlement du concours et plus d'informations sur notre site.





Siège Social
Mairie de Rivière
Rue de Grosville
62173 - RIVIERE

Mail : sylviane.dambreville@yahoo.fr

☎ : 03 21 55 94 17

70 adhérents ont participé à l'Assemblée Générale des Randonneurs du Crinchon qui s'est déroulée le 18 janvier 2020 à la salle polyvalente. Nous avons détaillé les rapports moral, financier ainsi que les projets 2020 qui n'ont malheureusement pas été tenus vu l'interruption pendant le confinement. Nous avons repris la marche depuis le 11 mai avec les différentes règles de déconfinement : masque, pas de marche à l'extérieur de Rivière en raison des règles de covoiturage.

A compter du 3^e trimestre, nous reprenons les marches dans les villages environnants

Par conséquent, nous vous invitons à nous rejoindre pour passer d'agréables moments conviviaux.

MARCHE = SANTE

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 06 47 59 05 21

Les Randonneurs du Crinchon vous souhaitent de Bonnes Vacances

Sylviane Dambreville

Présidente des Randonneurs du Crinchon



Siège social : Mairie rue de Grosville 62173 RIVIERE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Enregistrée sous le N° 1376 du Journal Officiel du 22 Juin 2002 et sous le N° W621003162 à la Préfecture du Pas De Calais.



« Associer sa voix à d'autres c'est partager des valeurs enrichissantes pour soi et pour les autres »

La chorale « Rivière en chœur » vous propose de venir vous essayer au chant choral

Le mercredi de 18 h à 19h30

Salle du bas de la mairie de Rivière

- *Les renseignements concernant la date de reprise des répétitions vous parviendront ultérieurement en fonction des autorisations gouvernementales relatives à la crise sanitaire*

Rivière, Nature et Patrimoine



Plantation du pommier le 24 janvier 2020 avec les enfants de l'école (classe de M. Lagache)

Cela a démarré par une animation en classe avec Pascal et Gabriel de l'association RNP. Les élèves ont été très participatifs. Quel bonheur ensuite pour eux de tous mettre la main à la terre pour planter ce pommier (une Reinette des Capucins).



Greffe sur fruitiers : ce samedi 21 mars devait être consacré à une démo de greffage. Confinement oblige...j'ai greffé sans public les porte-greffe. Nous nous rattraperons l'an prochain, juste avant le démarrage du printemps.

Voici la greffe après 3 mois...



Sortie nature et oiseaux du 26 avril...annulée aussi ! Pendant le confinement, dans le jardin, on avait vraiment l'impression que la nature était revivifiée. Quelques observations plus rares : un couple de sittelles s'est installé dans un nichoir habituellement occupé par les mésanges...elles façonnent l'entrée du nichoir avec du torchis !

De plus en plus rare : j'ai entendu le chant de la tourterelle des bois, et de l'Hypolaïs ictérine .

Fête de la pomme et du verger : notez bien la prochaine date...le samedi 21 novembre 2020....et cette année , il y a beaucoup de pommes

En photo, les pommes "Reinette de Fugélan" déjà bien belles



Pour plus de renseignements sur nos activités ...tel Gabriel Bertein 0612501602

RECHERCHE

ENTRAÎNEUR(SE) / JOUEUR(SE)

Seniors, U6-U7, U10-U11, U15 et U18



Saison 2020 – 2021



07 86 82 19 18 M.Leboeuf



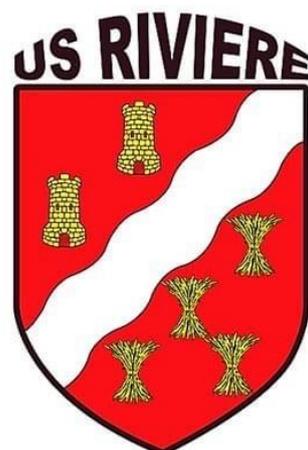
usderiviere@gmail.com



@usderiviere



Rue de Grosville,
62173 Rivière



sporteasy